

Carte nationale d'identité et passeport

Mise à jour au 14 février 2019 : les usagers pourront lors de leur démarche en ligne uniquement, s'engager dans la démarche d'expérimentation qui permet une analyse comparative automatique de l'adresse saisie par l'utilisateur, à condition d'avoir un contrat avec l'un des fournisseurs de service suivants : EDF, ENGIE, Gaz tarif réglementé et Direct Energie. Cela évitera ainsi de fournir un justificatif de domicile lors du dépôt du dossier.

Voici les démarches à suivre en cas de création ou de renouvellement d'un titre d'identité.

Le demandeur doit déposer, en personne, sa demande de Carte Nationale d'Identité (CNI) ou de passeport au moyen d'un formulaire pouvant être retiré dans n'importe quelle commune ou sur passeport.ants.gouv.fr. Le formulaire à imprimer devra être accompagné de documents à présenter obligatoirement en original et en photocopie.



Carte nationale d'identité

La Carte Nationale d'Identité (CNI) permet de prouver son identité, même lorsqu'elle est périmée, à condition que la photographie soit ressemblante.

Mise à jour au 24 juillet 2019 : elle est délivrée entre 4 à 5 semaines après le dépôt du dossier.

Lieu de la demande

- La demande de carte nationale d'identité s'effectue dans une mairie équipée de stations biométriques.
- Le service de l'état civil de la ville de Vélizy-Villacoublay est équipée de 4 stations de recueil.

Quand venir poser sa demande ?

Le dépôt des dossiers de carte nationale d'identité s'effectue uniquement sur rendez-vous, à l'accueil de la mairie ou en appelant le 01 34 58 50 00.

Documents

À présenter en original et en photocopie :

- [Personnes mineures : première demande ou renouvellement](#)
- [Personnes majeures : première demande](#)
- [Personnes majeures : renouvellement](#)

Passeport

Le passeport est un document de voyage individuel qui permet de prouver son identité.

Mise à jour au 24 juillet 2019 : il est délivré entre 4 à 5 semaines après le dépôt du dossier.

Lieu de la demande

- La demande de passeport s'effectue dans une des communes de France équipée d'une station biométrique.
- Le service de l'état civil de la ville de Vélizy-Villacoublay est équipée de 4 stations de recueil.

Quand venir déposer sa demande ?

Le dépôt des dossiers de passeport s'effectue uniquement sur rendez-vous, à l'accueil de la mairie ou en appelant le 01 34 58 50 00.

Documents

À présenter en original et en photocopie :

- [Personnes mineures : première demande ou renouvellement](#)
- [Personnes majeures : première demande ou renouvellement](#)

lesen Sie mehr

[Pré-demande de passeport en ligne](#)

[Pré-demande de carte d'identité en ligne](#)